

«200 millions de francs pour aider les familles»

➔ *Le volet cantonal de la réforme fiscale des entreprises (RFFA), en votation le 19 mai, comporte deux mesures fortes destinées aux classes moyennes.*

➔ *Plafonnement des primes maladie et création de places de crèches sont au cœur du combat mené par le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz.*

➔ *Grande interview d'un patron de la Cohésion sociale très impliqué!*

Propos recueillis par Fabio Bonavita

Conseiller d'Etat chargé du Département de la cohésion sociale (DCS), Thierry Apothéloz défend la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) et surtout le contre-projet du gouvernement genevois à l'initiative pour des primes d'assurance maladie plafonnées à 10% des revenus des ménages. Interview.

GHI: Les opposants à la RFFA lui reprochent de ne favoriser que les plus riches et les entreprises. Que leur répondez-vous?

Thierry Apothéloz: Que c'est totalement faux. La première mesure compensatoire très forte du volet cantonal de la RFFA est une enveloppe annuelle de 186 millions de francs destinée à soulager les classes moyennes. Le but est de les aider à payer leurs primes d'assurances maladie. La seconde mesure est le financement de 20 millions pour la création de 533 places de crèche supplémentaires pour la petite enfance.

- Qui est visé par ce coup de pouce pour le paiement des primes d'assurance maladie?

- Cette aide concernera 125'000 habitants dans tout le canton, ceux qui gagnent trop pour obtenir des subsides, mais pas suffisamment pour pouvoir faire face à une dépense extraordinaire. Et ils sont nombreux dans cette situation. Je pense aux personnes à faible revenu, mais aussi aux familles avec plusieurs enfants, ou encore les parents seuls avec un enfant à charge.

- Prenons justement l'exemple d'une mère ou d'un père seul avec un enfant à charge. Son revenu annuel est de 50'000 francs.

Qu'est-ce qui va changer pour cette personne si le contre-projet est accepté par le peuple?

- Dès le 1er janvier 2020, cette personne recevra 407 francs par mois pour payer ses primes. Avant, elle ne recevait que 170 francs. La différence est donc très importante, cela représente 2844 francs en plus dans le budget annuel de cette famille monoparentale. Et cela se fera automatiquement, il n'y aura aucune

«Une famille avec deux enfants gagnant 80'000 francs verra son subside annuel passer de 1800 à 6408 francs»

Thierry Apothéloz, chef du Département de la cohésion sociale

démarche à entreprendre de la part des personnes pouvant prétendre à un subside. Donc pas de bureaucratie supplémentaire au niveau de l'Etat.

- Vous avez d'autres exemples concrets?

- Oui, une famille de deux parents avec deux enfants dont le revenu annuel est de 80'000 francs verra son subside mensuel passer de 150 à 534 francs. Une personne seule gagnant 40'000 francs obtiendra 160 francs dès l'an prochain alors qu'actuellement elle ne reçoit rien. Notre volonté n'est pas de révolutionner l'assurance maladie, car c'est

une question fédérale, mais le contre-projet à l'initiative 170 est une première à Genève. L'initiative 170, portée notamment par mon propre parti, a le mérite de poser le débat sur la thématique des primes. Son problème majeur est son coût: 450 millions de francs la première année, avec une absence totale de contrôle sur l'évolution des coûts pour la suite. Nos finances publiques en souffriront durement.

- Autre mesure compensatoire liée au volet cantonal la RFFA, une enveloppe de 20 millions pour la petite enfance. A quoi servira cet argent?

- Nous allons permettre le financement de 533 nouvelles places de crèche dans

le canton. C'est une démarche essentielle, spécialement en faveur des femmes qui ont souvent d'importantes difficultés à concilier vie privée et carrière. Ces 20 millions proviennent d'une hausse de 0,07% de la part des employeurs, donc des patrons, en faveur de la petite enfance.

- Quel message adressez-vous aux Genevois en vue des votations du 19 mai?

- Que le vote de chacun est fondamental. Chaque électeur recevra deux enveloppes, ce n'est pas une erreur et il ne faudra donc pas en jeter une des deux. J'encourage également chaque citoyen à lire attentivement la brochure de 195 pages accompagnant ses bulletins de vote. C'est du boulot, mais il y va de l'avenir du canton. ■



Thierry Apothéloz. «Le but est d'aider classes moyennes à payer leurs primes d'assurances maladie, avec une enveloppe annuelle de 186 millions de francs.» CHRISTIAN BONZON